

# L'offre spécifique Travailleurs indépendants

Affiliation au Service Prévention Santé Travail  
Corrèze-Dordogne :

Service adhésion Dordogne

☎ 05.53.45.45.03    @ service.adhesion.24@spst19-24.org

Service adhésion Corrèze

☎ 05.55.18.20.67    @ service.adhesion.19@spst19-24.org

Le Service de Prévention et de Santé au Travail rassemble  
**140 000 dirigeants et salariés en Corrèze et Dordogne**  
travaillant dans  
des organisations privées et publiques.

Le SPST 19-24 est géré par un Conseil d'Administration paritaire  
entre les organisations patronales et les organisations salariales  
des deux départements.

📍 9 Rue Louis Taurisson - 19100 Brive

☎ 05.55.18.20.55

📍 185 Route de Lyon - 24000 Périgueux

☎ 05.53.45.45.00

Membre du réseau

**présanse**  
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

[www.spst19-24.org](http://www.spst19-24.org)

Suivez-nous



IMPRIM'VERT\*  
Conception Communication SPST 19-24 - photo et illustrations AdobeStock/Freepick - janvier 2024

Service  
**Prévention  
Santé  
Travail**

CORRÈZE - DORDOGNE

## L'offre spécifique TRAVAILLEURS INDEPENDANTS



*Préserver votre santé physique et mentale,  
c'est préserver la santé de votre entreprise.*

## Charge de travail, responsabilités, engagement, stress intense...

Vous êtes travailleur indépendant, vous pouvez  
bénéficier de l'offre de service en santé au travail.

### L'offre pour les travailleurs indépendants

Depuis la loi du 2 août 2021, les travailleurs indépendants  
peuvent bénéficier, s'ils le souhaitent, d'un accompagnement  
spécifique en santé au travail (art. L4621-3 du Code du Travail).  
Le Service de Prévention et de Santé au Travail Corrèze  
Dordogne/SPST 19-24 a créé une **offre spécifique et sur  
mesure** afin de vous accompagner.

### En chiffres\*



#### Santé physique

**63 %** déclarent souffrir du dos  
**30 %** manquent de sommeil



#### Santé psychologique

**70 %** se sentent stressés



#### Santé sociale

**1** entrepreneur sur **3** se sent isolé dans  
son quotidien  
**39 %** ont du mal à concilier vie personnelle  
et vie professionnelle

\* Étude 2019 de l'institut OpinionWay pour la Fondation MMA des Entrepreneurs du Futur. Enquête réalisée auprès  
de 1501 dirigeants de micro et petites entreprises.

## Que comprend l'affiliation ?

Afin d'optimiser la performance de votre entreprise,  
l'affiliation annuelle comprend un accès à l'ensemble des  
prestations du service, notamment au dispositif Capital  
Santé Dirigeants. Compte tenu de vos spécificités, nous  
vous proposons :



Un entretien initial avec un(e) infirmier(e) en santé au  
travail afin de faire le point sur votre état de santé et  
celle de votre entreprise.

En fonction de vos besoins, il pourra vous être proposé :



L'accès à «AMAROK», outil spécifique d'évaluation de  
la santé des dirigeants



Un repérage des signes d'épuisement professionnel et  
une proposition d'aide adaptée



Une orientation vers l'équipe pluridisciplinaire,  
médecin du travail, psychologue du travail, cellule de  
prévention de la désinsertion professionnelle...



Une mise en relation avec des partenaires dédiés aux  
chefs d'entreprises



Des conseils sur vos conditions d'exercice pour préserver  
votre capital santé



L'accès aux ateliers et événements organisés par le  
SPST19-24